



Le 9 avril 2015

Par courriel, dépôt électronique (SDÉ) et par poste

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal, Québec
H4Z 1A2

Me Éric Fraser
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3596
Télééc. : (514) 289-2007
C. élec. : fraser.eric@hydro.qc.ca

OBJET : Demande d'approbation des contrats d'approvisionnement en électricité
découlant de l'appel d'offres A/O 2013-01
Dossier Régie : R-3920-2015
Notre dossier : R050710 EF

Chère consoeur,

Étant donné que le rapport de constatation de la Régie déposé le 23 mars dernier ne requiert aucune suite dans le présent dossier et qu'aucune observation n'a été déposée, le Distributeur avise la Régie que sa preuve est close et qu'il n'entend pas déposer d'argumentation.

Le Distributeur a bien constaté qu'une demande de renseignements a été déposée par Innergex. Or, l'avis public n'autorisait pas une telle demande, laquelle n'a d'ailleurs fait l'objet d'aucune justification. Le Distributeur n'entend donc pas y répondre.

Espérant le tout à votre satisfaction, veuillez recevoir, chère consoeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Éric Fraser

Éric Fraser

ÉF/rm